
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION
Séance du 18 juin 2012**

Date de convocation :
Le 12 juin 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an **deux mille douze**, le **18 juin** à dix-sept heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents ou représentés (9) :

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Gérard DELMOTTE, Monsieur Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART, Mme Annie DENIS, Mme Elisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Laurent DEGALLAIX représenté par Monsieur Mattéo GUALANO, M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
12/007

Absents excusés et non représentés : (6)

Mme Valérie LETARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Daniel MIO, Mme Laurence PEAN, Mme Monique GUILBERT,

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

OBJET :

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code des collectivités territoriales ;

> Instauration des
régies d'avances

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART

Considérant la présence de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole sur des salons et manifestations touristiques nécessitant des réservations hôtelières, de restaurations sur place, des interventions auprès de groupes touristiques et scolaires nécessitant des achats de petits matériels pour subvenir aux besoins et nécessités de dernières minutes, et afin de faciliter et simplifier le règlements de dépenses courantes, il est proposé de créer une régie d'avances.

Étant donné l'avis favorable du Trésorier Municipal de Valenciennes,
ARTICLE 1^{ER} : à compter du 1^{ER} juillet 2012, il est institué une régie d'avances pour les réservations, achats de petits matériels et dépenses courantes,

ARTICLE 2 : la régie fonctionne toute l'année,

ARTICLE 3 : la régie effectue les dépenses en numéraire, en CB, et en chèques,

ARTICLE 4 : la régie dispose d'une encaisse d'un montant maximal de 1500 euros,

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 18 juin 2012,



- De déléguer au directeur la création d'une régie d'avances,

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉLÈGUE :

- **À Madame Duschet Isabelle la création d'une régie d'avances.**

Ont signé, au registre, les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 juin 2012

Le Président,

